

Séance du 06 décembre 2021

Nombre de
conseillers élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Présents : 21

Procurations : 2

Date de convocation : 29/11/2021

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de M. le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Marta CHATAIGNEAU qui a donné procuration à Sandrine KLEIN et de Patricia LUFT qui a donné procuration à Joëlle ESTNER.

ORDRE DU JOUR

- 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021**
- 3. DCM2021-55 – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX PROPOSES PAR L'ONF POUR 2022**
- 4. DCM2021-56 – APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS POUR 2023**
- 5. DCM2021-57 – RUE DE LA REDOUTE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE AVEC ORANGE**
- 6. DCM2021-58 – APPROBATION DE L'APD (AVANT-PROJET DEFINITIF) DU MOULIN ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX**
- 7. DCM2021-59 – ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2022**
- 8. DCM2021-60 – FERMAGE POUR LES EXPLOITANTS CULTIVANT DES SURFACES PLANTEES EN BETTERAVES**
- 9. DCM2021-61 - COMMUNICATIONS DU MAIRE**
- 10. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES**
- 11. POINTS DIVERS**

Monsieur le Maire salue les conseillers municipaux présents ainsi que Monsieur Nicolas VALENTIN, agent patrimonial de l'unité territoriale de Sélestat chargé du triage de Daubensand.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

3. DCM2021-55 APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX PROPOSES PAR L'ONF POUR 2022

Monsieur Nicolas VALENTIN, garde forestier, présente le programme des travaux forestiers et patrimoniaux ainsi que les prévisions de coupes de bois proposés par l'Office National des Forêts (ONF) pour l'année 2022.

A. TRAVAUX FORESTIERS 2022

DESCRIPTION	Montant HT
1.Travaux de maintenance - parcellaire :	3 480,00 €
Entretien du parcellaire Localisation massif : pour toute la forêt et dans le parcours de santé	
2. Travaux divers	870,00 €
Abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m. Sécurisation des lots de bois de chauffage. Localisation : Etat d'assiette 2022 (parcelle 3 u, 7 u, 9 a et 9b)	
5. Honoraires d'assistance technique (estimation)	1 000,00 €
Total HT :	5 350,00 €
TVA 20 % :	1 070,00 €
Total TTC :	6 420,00 €

B. TRAVAUX PATRIMONIAUX ET PREVISIONS DE COUPES DE BOIS 2022

Les coupes à façonner prévues pour 2022 concernent les parcelles n°3 ; 7 ; 9.a et chablis. Les volumes attendus sur ces parcelles sont les suivants :

➤ Volumes façonnés :

- 1 m³ pour le bois d'œuvre (feuillus) pour la parcelle 3 ;
- 4 m³ pour le bois d'œuvre (feuillus) pour la parcelle 7 ;
- 4 m³ pour le bois d'œuvre (feuillus) pour la parcelle 9.a ;
- 10 m³ pour le bois d'œuvre (feuillus) pour les chablis ;

Soit au total 18 m³.

➤ Volumes non façonnés :

- 5 m³ (8 stères) pour la parcelle 3 ;
- 24 m³ (34 stères) pour la parcelle 7 ;
- 7 m³ (10 stères) pour la parcelle 9.a ;

Soit au total 37 m³ (52 stères).

Les recettes brutes attendues pour les ventes de bois façonnés sont de 3 300 € HT.

Le bilan financier prévisionnel de ces travaux patrimoniaux pour 2022 est le suivant :

	Dépenses HT	Recettes estimées HT
Coupes de bois	- €	2 300,00 €
Travaux (abattage et façonnage)	390,00 €	- €
Travaux de débardage et de câblage	290,00 €	
Honoraires et autres dépenses	200,00 €	- €
TOTAL HT	880,00 €	2 300,00 €
Recette nette prévisionnelle HT		1 420,00 €

Le programme 2022 dégagera un bilan positif estimé à 1 420 € HT.

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications de Monsieur Nicolas VALENTIN, garde-forestier,

après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les programmes des travaux forestiers, des travaux patrimoniaux et coupes de bois ainsi que le bilan financier prévisionnel proposés par l'ONF pour l'année 2022, tels que détaillés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- **LUI DONNE** tous pouvoirs à cet effet.

4. DCM2021-56 APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS POUR 2023

Monsieur Nicolas VALENTIN, garde forestier, expose à l'Assemblée que l'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un état d'assiette des coupes. Cet état permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Ce martelage sert à identifier les arbres à intégrer dans l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2023, qui sera soumis ultérieurement au Conseil Municipal pour approbation. Il appartient aux conseillers d'approuver les propositions d'état d'assiette. Ce vote engagera la décision d'exploitation et de commercialisation des produits de ces coupes mais des modifications de programme peuvent être prévues compte tenu de l'état du peuplement ou de demandes de propriétaires.

Les parcelles proposées pour la campagne de martelage de l'année prochaine sont les suivantes :

- Parcelle n° 6 = 1,50 ha pour des futaies régulières de frênes et/ou érables et des feuillus divers ;
- Parcelle n° 10_a = 1,63 ha pour des futaies régulières de frênes divers ;
- Parcelle n° 10_b = 0,28 ha pour des futaies régulières de frênes et/ou érables et des feuillus divers ;
- Parcelle n° 12 = 0,93 ha pour des futaies irrégulières de frênes et/ou érables et des feuillus divers ;
- Parcelle n° 20_a = 1,13 ha pour des futaies irrégulières de frênes.

Le Conseil Municipal,

Vu la Charte de la forêt communale cosignée par l'ONF et les communes forestières,

Vu la proposition d'état d'assiette 2023 des coupes à marteler dans la forêt communale de Gerstheim,

Ouï les explications de Monsieur Nicolas VALENTIN, garde-forestier,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ONF d'état d'assiette 2023 de coupes à marteler dans la forêt communale de Gerstheim soumise au régime forestier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes y relatifs,
- **LUI DONNE** tous pouvoirs à cet effet.

5. DCM2021-57 RUE DE LA REDOUTE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE AVEC ORANGE

Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint, explique aux conseillers que dans le cadre des travaux de réfection et de sécurisation de la rue de la Redoute, il est prévu de procéder à l'enfouissement du réseau téléphonique.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, il est nécessaire de signer avec Orange une convention relative à l'effacement des réseaux dans cette rue.

Le montant de la prestation est de 9 761 € comprenant les frais d'ingénierie génie-civil, les études et travaux de câblage.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention élaborée par Orange,

Ouï les explications fournies par Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint,

après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de faire procéder à l'enfouissement du réseau téléphonique dans la rue de la Redoute,
- **DECIDE** de signer avec Orange la convention d'effacement du réseau téléphonique dans la rue de la Redoute, dans le cadre des travaux de réfection et de sécurisation,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention ainsi que tout acte et document nécessaires à l'exécution de cette dernière,
- **LES CREDITS NECESSAIRES** seront prévus au budget 2022.

6. DCM2021-58	APPROBATION DE L'APD (AVANT-PROJET DEFINITIF) DU MOULIN ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX
----------------------	--

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération DCM2020-02 du 13 janvier 2020 le projet d'aménagement du moulin en médiathèque intercommunale et en pôle linguistique a été approuvé.

Par délibération DCM2020-07 du 10 février 2020, le Maire avait été autorisé à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et par délibération du conseil DCM2020-47 du 7 décembre 2020, la convention financière avec le Département a été approuvée et le Maire avait été autorisé à la signer.

Les études d'Avant-Projet Définitif (APD) ont été menées en étroite collaboration avec la Communauté de communes, M. et Mme GAY et ABCM. Elles ont permis de répondre aux besoins décrits dans le programme initial du projet.

La superficie totale du projet dans le bâtiment est de 942,31 m² répartis de la manière suivante :

- Une médiathèque de 394,18 m² sur deux niveaux,
- Un pôle linguistique de 338,63 m² sur deux niveaux,
- Des espaces communs pour 11,99 m²
- Des circulations pour 133,85 m²
- Des locaux techniques pour 63.66 m².

Il faut de plus rajouter 1 489,92 m² d'espaces extérieurs.

Le cabinet d'architecture Rey de Crécy a rendu le dossier d'APD avec un coût prévisionnel des travaux fixés à 2 538 336 € HT (valeur décembre 2019) et réactualisés à novembre 2021 à 2 811 971 € HT.

Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

Projet POLE LINGUISTIQUE	Projet MEDIATHEQUE
TRAVAUX POLE LINGUISTIQUE Total : 696 575 € HT de travaux	TRAVAUX MEDIATHEQUE Total : 966 508 € HT de travaux
TRAVAUX COMMUNS : Total : 480 514 € HT de travaux	TRAVAUX COMMUNS : Total : 480 514 € HT de travaux
TRAVAUX AMENAGEMENTS EXTERIEURS Total : 93 930 € HT de travaux	TRAVAUX AMENAGEMENTS EXTERIEURS Total : 93 930 € HT de travaux
TOTAL POLE LINGUISTIQUE : Total : 1 271 019 € HT de travaux	TOTAL MEDIATHEQUE : Total : 1 540 952 € HT de travaux

Puis Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération :

Projet POLE LINGUISTIQUE		Projet MEDIATHEQUE	
Coût de l'opération :	1 600 000 € HT	Coût de l'opération :	1 900 000 € HT
Subvention CEA :	434 820 €	Subvention CEA :	437 000 €
Subvention Etat DETR	320 000 €	Subvention Etat DRAC	380 000 €
Subvention Région		Subvention Etat – DSIL	190 000 €
Climaxion	41 000 €	Subvention Région	
Valorisation des CEE	16 000 €	Climaxion	41 000 €
(Certificat d'économie d'énergie)		Valorisation des CEE	16 000 €
Région -Fonds européens : demande en cours			
Fondation du patrimoine : demande en cours			
Reste à charge de la commune :		Reste à charge de la CCCE :	
	788 180 € HT		836 000 € HT

Les honoraires du cabinet d'architecture sont de 15,08 % du montant des travaux.

Les honoraires sont calculés sur le montant des travaux arrêtés en décembre 2019 et non pas sur les valeurs réactualisées à novembre 2021 ce qui représente un coût des honoraires de 382 781,07 € HT à répartir entre les deux collectivités. Mais pour permettre la négociation avec l'architecte, le montant maximal de la rémunération des architectes pourra être de 424 045,23 € calculé sur le coût des travaux actualisés à novembre 2021 (2 811 971 € x 15.08 %).

Il appartient aux conseillers d'approuver l'APD des travaux au moulin ainsi que le plan de financement de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différentes subventions.

Steve JECKO espère que les travaux resteront dans l'enveloppe présenté mais il regrette que le coût d'exploitation des deux équipements ne soit pas encore connu. Il s'inquiète de la pérennité d'ABCM et demande s'il y a déjà des accords validés avec ABCM.

Monsieur le Maire répond qu'ABCM a transmis une lettre d'engagement mais sans indication de montant puisque l'APD n'était pas connu. Des réseaux séparés ont été installés pour l'eau, l'électricité et le chauffage afin de pouvoir refacturer les charges à ABCM. S'agissant du montant du loyer, rien n'a encore été discuté. Il faut noter que la Communauté de communes réalise un bel effort d'investissement à Gerstheim.

Le projet communal est autofinancé sans mise en péril de la situation financière de la commune. A présent le loyer sera discuté avec ABCM. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de mobiliers au 2^{ème} et 3^{ème} étage au stade de l'APD. C'est au locataire de faire le nécessaire.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération DCM2020-02 du 13 janvier 2020 approuvant le projet d'aménagement du moulin en médiathèque intercommunale et en pôle linguistique,

Vu la délibération du conseil DCM2020-07 du 10 février 2020 autorisant la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage,

Vu la délibération du conseil DCM2020-47 du 7 décembre 2020 approuvant la convention financière avec le Département,

Ouï les explications fournies par Monsieur le Maire,

après avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 abstentions :

- **ADOpte** l'avant-projet définitif (APD) pour un montant des travaux de 2 538 336 € HT (valeur décembre 2019) réactualisés en novembre 2021 à 2 811 971 € HT ainsi que la répartition de la dépense à charge de la commune pour 1 271 019 € de travaux,

- **APPROUVE** le plan de financement pour le projet de pôle linguistique porté par la commune tel que présenté à

savoir :

Coût de l'opération : 1 600 000 € HT

Subvention CEA : 434 820 €

Subvention Etat DETR 320 000 €

Subvention Région

Climaxion 41 000 €

Valorisation des CEE 16 000 €

(Certificat d'économie d'énergie)

Région - Fonds européens : demande en cours

Fondation du patrimoine : demande en cours

Reste à charge de la commune : 788 180 € HT

- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès des partenaires identifiés dans le plan de financement provisoire,

- **APPROUVE** le montant maximal de la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre à 424 045,23 € HT,

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération,

- **LES CREDITS NECESSAIRES** seront inscrits au budget primitif.

7. DCM2021-59 ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint, informe les conseillers que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise les dispositions à prendre relatives à l'engagement des crédits d'investissement dans le cas où le budget n'est pas voté au 1^{er} janvier de l'exercice concerné.

En vertu de ce texte, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. L'exécutif est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2022.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget 2022 ne sera pas voté au 1^{er} janvier 2022,

Considérant que les restes à réaliser sont insuffisants,

Ouï les explications fournies par Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre	BP 2021	25 %	Montant voté
21- Immobilisations corporelles	2 135 800,00 €	533 950,00 €	300 000,00 €
458103 – Sécurisation de la rue du Rhin	97 000,00 €	24 250,00 €	24 250,00 €

8. DCM2021-60 FERMAGE POUR LES EXPLOITANTS CULTIVANT DES SURFACES PLANTEES EN BETTERAVES

En application de l'article L.2131-11 du CGCT, Julien KOEGLER Maire a quitté la salle afin de ne participer aux débats et au vote. La présidence est assurée par Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint au Maire.

Philippe SCHAEFFER précise que par délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2019 (DCM2019-34), les conseillers avaient adopté la motion de soutien à la sucrerie d'Erstein en indiquant que les conseillers envisagent de valider un nouveau dispositif d'aide aux agriculteurs.

Par délibération du conseil DCM2019-53 du 4 novembre 2019, il avait été décidé d'accorder la gratuité du fermage aux exploitants cultivant des betteraves sur des terrains communaux donnés en location en retenant la surface exploitée en betteraves sur la commune de Gerstheim en 2019 avec comme limite maximale la surface des terres communales louées. En 2019, deux agriculteurs avaient bénéficié de ce soutien pour la somme de 2 167,99 €.

Cette opération a été reconduite en 2020 par délibération DCM2021-45 du 9 novembre 2020. Il avait été décidé d'accorder la gratuité du fermage aux exploitant cultivant des betteraves sur les terrains communaux donnés en location en retenant la surface exploitée en betteraves sur la commune de Gerstheim en 2020 avec comme limite maximale la surface des terres communales louées. En 2020, 4 agriculteurs avaient bénéficié de ce soutien pour la somme de 3 230,99 €.

En 2021, la question du renouvellement de cette aide se pose à présent pour la 3^{ème} année consécutive. Comme l'an passé, il y a, à Gerstheim, 4 exploitants qui cultivent des betteraves sur des terrains communaux donnés en location.

Pour la facturation du fermage du 11 novembre 2020 au 10 novembre 2021, les quatre agriculteurs qui cultivent réellement des betteraves à Gerstheim :

- l'EARL DU RHIN / KOEGLER qui exploite 22,63 ha de surface plantée en betteraves sur la commune et qui loue à la commune 11,7005 ha de terres communales ;
- la SCEA WITTLING qui cultive des betteraves sur la commune de Gerstheim sur une superficie de 12,90 ha à Gerstheim et qui loue à la commune 10,8385 ha de terres communales ;
- M. THALGOTT Arnaud qui cultive des betteraves sur la commune de Gerstheim sur une superficie de 16,60 ha et qui loue à la commune 1,7107 ha de terres communales ;
- La SCEA KRETZ Paul & Fils qui cultive des betteraves sur la commune de Gerstheim sur une superficie de 1,51 ha et qui loue à la commune 0,345 ha de terres communales.

Philippe SCHAEFFER, président de séance pour ce point, propose aux conseillers de reconduire la gratuité du fermage pour l'année 2021 (période du 11/11/2020 au 10/11/2021) en retenant la surface exploitée en betteraves sur la commune de Gerstheim en 2021 avec comme limite maximale la surface des terres communales louées.

Cette action s'inscrit dans la volonté de soutenir la filière betteravière nécessaire à la sauvegarde des emplois de la sucrerie d'Erstein.

Cette idée n'est pas remise en cause mais les représentants de la liste En Mouvement pour Gerstheim proposent qu'il y ait une réflexion pour des actions en faveur des autres filières telle que par exemple la filière laitière et ils s'interrogent sur la réciprocité de la mesure pour les communes limitrophes.

Après discussion, il appartient aux conseillers de se prononcer sur cette proposition de gratuité à accorder aux exploitants agricoles louant des terres communales et cultivant des betteraves pour la période du 11 novembre 2020 au 10 novembre 2021.

Le Conseil Municipal,

Vu la motion de soutien à la sucrerie d'Erstein en date du 27 mai 2019 (DCM2019-34) prise par délibération du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil DCM2019-53 du 4 novembre 2019 accordant la gratuité du fermage aux exploitants cultivant des betteraves sur des terrains communaux donnés en location en retenant la surface exploitée en betteraves sur la commune de Gerstheim en 2019 avec comme limite maximale la surface des terres communales louées,

Vu la délibération du conseil DCM2020-45 du 9 novembre 2020 accordant la gratuité du fermage aux exploitants cultivant des betteraves sur des terrains communaux donnés en location en retenant la surface exploitée en betteraves sur la commune de Gerstheim en 2020 avec comme limite maximale la surface des terres communales louées,

Vu l'article L. 2131-11 du CGCT rendant nécessaire la sortie de la salle de Monsieur le Maire et confiant la présidence de la séance à Philippe SCHAEFFER,

Ouï les explications fournies par Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint présidant la séance pour ce point suite à l'absence de Monsieur le Maire, intéressé à l'affaire,

après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 1 abstention, en l'absence de Julien KOEGLER, Maire et sous la Présidence de Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint,

- **DECIDE** d'accorder aux exploitants cultivant des betteraves à Gerstheim la gratuité du fermage pour l'année 2021 (période du 11/11/2020 au 10/11/2021) ;
- **PRECISE** que pour la période 2020/2021 sont concernés les agriculteurs suivants :
 - L'EARL DU RHIN / KOEGLER pour une superficie de 22,63 ha pour laquelle on retient la surface de 11,7005 ha correspondant aux terres communales louées ;
 - La SCEA WITTLING pour une superficie de 12,90 ha pour laquelle on retient la surface de 10,8385 ha correspondant aux terres communales louées ;
 - M. THALGOTT Arnaud pour une superficie de 16,60 ha pour laquelle on retient la surface de 1,7107 ha correspondant aux terres communales louées ;
 - La SCEA KRETZ pour une superficie de 1,51 ha pour laquelle on retient la surface de 0,345 ha correspondant aux terres communales louées

ce qui représente pour la surface de 24,5947 ha la somme estimée de 3 584,96 € pour l'année 2021 sans application du dégrèvement suite à sécheresse ;

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour appliquer la présente décision.

9. DCM2021-61 COMMUNICATIONS DU MAIRE

A. - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CGCT)

1. Décisions en matière de marchés publics (art. L 2122-22 4° du CGCT)

Objet	Dates des mandats	Prestataire	Adresse	Montant HT	Montant TTC
LOCATION ESSUIS MAINS 10-2021 ET RECHARGES	10/11/2021	ELIS	142 Rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	986,21 €	1 183,45 €

PAPIERS 11-2021					
CLES MAISON DES ASSOCIATIONS	10/11/2021	STUTZ	1 Rue Evariste Galois 67201 Eckbolsheim	480,92 €	577,10 €
BRIOCHES POUR INAUGURATION VAISSELLE DES CHEFS ET AUGUSTE SCHIRLE	15/11/2021	KUNTZMANN GILB	2 rue Lachter 67150 Gerstheim	56,87 €	60,00 €
PANNEAUX ALTUGLASS INDICATION ABCM A LA MAISON DES ASSOCIATIONS	15/11/2021	GERNER	52 RUE DES VIGNES 67202 Wolfisheim	198,00 €	237,60 €
REPLACEMENT D'UN MOTEUR ET EMETTEUR DE VOLET ROULANT AU GROUPE SCOLAIRE	17/11/2021	KOVACIC	47 RUE DE LA GARE 67120 Ernolsheim-Bruche	316,15 €	379,38 €
BULBES DE PRINTEMPS	17/11/2021	VERVER	4 b De Kolk 1645 VM URSEM	1 518,60 €	1 670,46 €
JEU AILETTE POUR TONDEUSE ETESIA - CARTER DE PROTECTION ET JERRICAN	17/11/2021	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	242,98 €	291,58 €
TERREAU ET MULCH	17/11/2021	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	426,45 €	469,10 €
FLEURISSEMENT D'AUTOMNE	17/11/2021	GAESSLER	12 rue du Petit Rempart 67230 Benfeld	1 745,90 €	1 920,49 €
ARRANGEMENT ET BOUQUET DE FLEURS COUPEES 10/2021	18/11/2021	FLEURS MIMI	1 RUE DU CAPITAINE DA 67150 Erstein	59,09 €	65,00 €
REPARATION VMC DU GYMNASSE	18/11/2021	SAPIAN	12 RUE FRUCTIDOR 75839 Paris	820,00 €	984,00 €
FOURNITURES TECHNIQUES CLE MALE GANTS COLLE MARQUEURS ET DOUILLES	18/11/2021	WURTH	Rue Georges Besse 67158 Erstein	353,88 €	424,66 €
PLASTIFIEUSE GBC FUSION PLUS 6000L POUR MAIRIE	18/11/2021	LACOSTE DACTYL	15 ALLEE DE LA SARRIETTE 84250 Le Thor	225,00 €	270,00 €
FOURNITURES ELECTRIQUES - LAMPES DISJONCTEURS COLLIERS INTERRUPTEURS	18/11/2021	WILLY LEISSNER	14 rue des Freres Eberts 67100 Strasbourg	1 314,08 €	1 576,90 €
FLEURS D'AUTOMNE	18/11/2021	HORTI B	2 RUE DU RHIN 67860 Rhinau	640,10 €	704,11 €
RACCORDEMENT CHAUFFAGE DU MODULAIRE ABCM SITUE MAISON DES ASSOCIATIONS	24/11/2021	EHRHART SARL	2 Rue du Nouveau Faubourg 67234 Benfeld	582,00 €	698,40 €
FOURNITURES SCOLAIRES ET CADEAUX DE NOEL CLASSE 2	24/11/2021	DIDACTO	19 RUE ALBERT 1ER 94600 Choisy-le-Roi	107,83 €	129,40 €
SENSIBILISATION SECURITE ROUTIERE LORS DE LA JOURNEE DE PREVENTION DU 12/11/2021	24/11/2021	VANBERG PREVENT	73 AVENUE DES VOSGES 67000 Strasbourg	1 709,05 €	2 050,86 €
REGLAGES DES OUVRANTS AU GROUPE SCOLAIRE	24/11/2021	ATALU	ZA de Krafft 67151 Erstein Cedex	758,00 €	909,60 €
JEUX DE SECURITE ROUTIERE DANS LE CADRE DE LA JOURNEE DE PREVENTION du 12/11/2021	24/11/2021	DRIVECASE	73 AVENUE DES VOSGES 67000 Strasbourg	362,04 €	434,45 €
FOURNITURES SCOLAIRES	24/11/2021	SM BUREAU	ROUTE DE NANCY 57201 Sarreguemines	154,50 €	185,40 €
FOURNITURES SCOLAIRES - CADEAUX NOËL CLASSE 1	24/11/2021	LECLERC ERSTEIN	45 RUE DU PRINTEMPS 67150 Erstein	65,83 €	79,00 €

CARTOUCHES HP ECOLE MATERNELLE	24/11/2021	ACIPA	BP 30 43120 Monistrol-sur-Loire	204,31 €	245,17 €
CAISSE EN PLASTIQUE POUR VALISE PPMS DANS LES ECOLES	02/12/2021	CENTRAKOR	ROUTE DE KRAFFT 67150 Erstein	97,35 €	116,83 €
SENSIBILISATION SECURITE ROUTIERE LORS DE LA JOURNEE DE PREVENTION DU 12/11/2021 - ACOMPTE	02/12/2021	VANBERG PREVENT	73 AVENUE DES VOSGES 67000 Strasbourg	732,45 €	878,94 €
LOCATION ESSUIS MAINS 11-2021 ET RECHARGE PAPIERS 12-2021	02/12/2021	ELIS	142 Rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	872,96 €	1 047,55 €
BRIOCHES POUR COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE	02/12/2021	KUNTZMANN GILB	2 rue Lachter 67150 Gerstheim	40,05 €	42,25 €
BOUTEILLE DE GAZ POUR FENNWICK	02/12/2021	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	43,72 €	52,46 €
FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE	02/12/2021	LIBRAIRIE ILL AUX TRESORS	172 ROUTE DE LYON 67400 Illkirch-Graffenstaden	159,43 €	168,20 €
INTERRUPTEUR A CLE ET ENROULEURS	02/12/2021	SIDER	6 RUE E. ROSTAND 33187 Le Haillan	382,22 €	458,66 €
PRODUITS D'ENTRETIEN	02/12/2021	ZEP INDUST	Zone Industrielle Rue Nouvelle 28210 Nogent-le-Roi	952,83 €	1 143,40 €

2. Décisions prises en matière de préemption (art. L 2122-22 15° du CGCT)

Monsieur le Maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner entrées en mairie. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

Le conseil municipal prend acte de ces communications.

B. – AUTRES DECISIONS :

Date des éventuelles prochaines réunions du conseil :

- 10 janvier 2022 (sous réserve d'avoir des points à l'ordre du jour)
- 7 février 2022
- 14 mars 2022
- 4 avril 2022.

10. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Conseil Municipal des Jeunes

Audrey FRINDEL, Adjointe au Maire, indique que les jeunes conseillers municipaux se retrouveront le 10 décembre pour désigner la plus belle lettre ou le plus beau dessin, suite au concours de la plus belle lettre de Noël, organisé lors du village de Noël.

Les conseillers prépareront également un courrier de réponse aux Gerstheimois qui ont déposé une lettre et ils se chargeront de la distribution.

Commission voirie – déplacements urbains

Philippe SCHAEFFER, Adjoint au Maire, organise une réunion avec les membres de la commission le 11 janvier 2022 afin d'étudier les trois propositions d'aménagement de la rue de la Redoute formulées par le maître d'œuvre. Une réunion publique sera organisée fin janvier, début février.

Le SDEA débutera les travaux au mois de janvier et la commune pourra prendre le relais en mai – juin.

Commission vie associative et sportive

Sébastien SCHUEBER, Adjoint au Maire, invite les membres de la commission pour une réunion le 12 janvier prochain afin de statuer sur les subventions aux associations.

11. POINTS DIVERS

La journée de prévention du 12 novembre dernier, en présence de plusieurs intervenants, a connu un grand succès. La commune s'est vu attribuer une subvention de la part du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance d'un montant de 3 900 €.

Monsieur le Maire remercie tous les participants au village de Noël. Cette manifestation a été une réussite à tous les niveaux même pour le rangement.

Monsieur le Maire informe les conseillers sur les recrutements effectués. Madame Ophélie NAVARRO a été embauchée le 6 décembre comme agent d'accueil, en remplacement de Julie ULRICH en congé de maternité et une comptable actuellement en poste à Sélestat arrivera début avril 2022.

Il évoque divers autres points.

Le remplacement du panneau d'information défectueux aura lieu début janvier. La commune a opté pour une application pocket qui permet d'informer la population qui le souhaite.

Les périscolaires seront en grève les 14 et 15 décembre prochain.

S'agissant du pôle médical, un ostéopathe a signé avec Maillat et des négociations sont en cours avec un orthoptiste. A ce jour, un grand local est encore disponible mais il est possible de le diviser. Le permis de construire est en cours d'instruction.

Le permis de construire concernant le moulin sera déposé avant Noël. Les travaux pourront alors débuter au mois de juin.

Un recensement des forêts non soumises est en cours de réalisation car depuis la tempête Lothard de 1999 il n'y a pas eu de travaux et il pourrait être judicieux d'intervenir pour une mise en valeur du site.

Suite à l'évolution de l'épidémie et aux annonces du 1^{er} Ministre lors de sa conférence de presse du 6 décembre, les conseillers municipaux se sont interrogés sur l'opportunité de maintenir la fête des seniors le 19 décembre prochain. 360 courriers ont été adressés aux habitants de Gerstheim mais compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, il est nécessaire pour les participants de disposer d'un pass sanitaire valide et d'avoir effectué un rappel. A ce jour, 126 personnes souhaitent assister à cette fête des seniors et la Préfecture nous laisse la possibilité de l'organiser.

Après discussion, les élus ont décidé d'annuler cette fête et d'offrir à chaque personne ou à chaque couple âgé de plus de 70 ans, un panier garni de produits locaux de nos commerçants. Les conseillers se chargeront de leur confection le 18 décembre prochain ainsi que de leur distribution. La présence de tous les conseillers municipaux est souhaitée.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur travail en commission, leur présence aux conseils municipaux, aux manifestations et leur engagement pour les Gerstheimois. Il espère que tout se passera de la même manière en 2022. Il souhaite à tous les conseillers municipaux une bonne soirée et de bonnes fêtes de fin d'années.

RECAPITULATIF DE L'ORDRE DU JOUR

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021**
- DCM2021-55 – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX PROPOSES PAR L'ONF POUR 2022**
- DCM2021-56 - APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS POUR 2023**
- DCM2021-57 – RUE DE LA REDOUTE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE AVEC ORANGE**
- DCM2021-58 – APPROBATION DE L'APD (AVANT-PROJET DEFINITIF) DU MOULIN ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX**
- DCM2021-59 – ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2022**
- DCM2021-60 – FERMAGE POUR LES EXPLOITANTS CULTIVANT DES SURFACES PLANTEES EN BETTERAVES**
- DCM2021-61 - COMMUNICATIONS DU MAIRE**
- RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES**
- POINTS DIVERS**

Sabrina BRONNER	Marta CHATAIGNEAU A donné procuration à Sandrine KLEIN	Joëlle ESTNER	Dominique FICHAUX
-----------------	---	---------------	-------------------

Audrey FRINDEL	Robert GASSER	Xavier GIROD	Pascal GRIMM
Murielle HOENEN	Steve JECKO	Sandrine KLEIN	Julien KOEGLER
Fabrice KUNTZ	Nadine LEHMANN	Patricia LUFT A donné procuration à Joëlle ESTNER	David SIEGWALT
Philippe SCHAEFFER	Stéphane SCHNEIDER	Sébastien SCHUEBER	Cathy SCHWEBEL
Hubert SPRAUL	Thierry WENDLING	Joëlle WOHLSCHLEGEL	

Tous les points ayant été examinés, la séance est levée à 22 h 10.